

Métier correspondant au poste de travail:

Masseur kinésithérapeute

Objet	Domaine d'application
Ce document a pour objet de définir les fonctions d'un masseur Kinésithérapeute à la Direction des soins	à 100 % sur l'hospitalisation de court séjour du centre hospitalier de Saint-Nazaire

Référence(s)

Répertoire du métier de la fonction publique hospitalière. / = masseur kinésithérapeute Code métier : 05130

Définition(s)

Elaborer un diagnostic kinésithérapique et des objectifs de soins.

Mettre en œuvre des actes et techniques de soins de rééducation de façon manuelle ou instrumentale dans un but thérapeutique ou non pour favoriser le maintien ou l'amélioration de la santé physique, psychique et sociale et la gestion de l'handicap.

Description de l'activité

1. Activités (et non responsabilités) principales du métier mobilisant des compétences déterminées :

Conseil, éducation, prévention et dépistage en kinésithérapie

- Etudes et recherches dans les domaines en lien avec la kinésithérapie, la rééducation, réadaptation et réhabilitation
- Examen, recueil de données, d'informations et diagnostic nécessaire à l'intervention du kinésithérapeute
- Formation et information de nouveaux personnels et de stagiaires
- Interventions et soins en kinésithérapie
- Organisation des activités et gestion des ressources
- Organisation et coordination des soins
- Veille professionnelle et développement professionnel continu

2. Contraintes du poste :

Astreintes en moyenne 4 week-end et férié par an, horaires de 9h-13h, les heures effectuées le samedi sont récupérées et celles du dimanche sont rémunérées. Exercice possible sur plusieurs unités de soins .

3. Relations professionnelles :

▪ **Liaisons hiérarchiques**

- Directeur des soins
- Cadre de santé

▪ **Liaisons fonctionnelles internes**

- Médecins prescripteurs ou consultés pour avis et prescriptions
- Equipe soignante interprofessionnelle pour la coordination des soins
- Rééducateurs intervenant (ergothérapeute, psychomotricien, prothésiste...)
- Psychologues et neuropsychologues pour avis
- Assistant social

▪ **Liaisons fonctionnelles externes**

- Fournisseurs d'orthopédie médicale et orthoprothésiste pour la fourniture et la pose de matériels.

Description du profil du candidat

1. EXIGENCE DU POSTE

- **Diplôme d'État de Masseur-Kinésithérapeute** et équivalence pour les diplômes des états appartenant à la CEE.
- Débutant accepté

2. SAVOIR FAIRE

- Concevoir et conduire un projet de soins, dans son domaine de compétence
- Concevoir et conduire une démarche de conseil, d'éducation, de prévention et dépistage en kinésithérapie
- Conduire une relation dans un contexte d'intervention kinésithérapique
- Elaborer un diagnostic en kinésithérapie
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation
- Mettre en œuvre les activités de rééducation, de réadaptation et de réinsertion dans le domaine de la kinésithérapie
- Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs
- Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques

3) SAVOIR ETRE

- savoir travailler en équipe
- savoir être à l'écoute des patients, de leur famille et des services demandeurs en soins
- savoir s'organiser dans son travail et prioriser les tâches
- maintenir une vigilance professionnelle

3. Lieu d'exercice des fonctions :

Services du pôle CARU (réanimation, chirurgie), ceux des spécialités médicales (neurologie, cardiologie, pneumologie, gastroentérologie, néphrologie, pédiatrie) et ceux de médecine polyvalente adulte et gériatrique.

4. Horaires de travail :

8h30 -12h / 13h -17h

Repas entre 12h et 13h

Base 37h30 hebdomadaires, 5 jours/7 (du lundi au vendredi)

	Nom - Fonction	Date	Visa
Rédacteur	AL CHAUVEAU	24/2/15	
Vérificateur			
Approbateur	P. LIMOGES - DRH		
pour mise en application le			

--	--	--	--